

Convocation lors du temps de travail

Par **Joy76000**, le **27/07/2015** à **14:33**

Bonjour,

Je travail actuellement sur les bassins en qualité de Maître nageuse mon actuel directeur me convoque demain à 16H dans son bureau, il n'a pas évoqué de réel raisons. Je travail de 10H à 13H et je reprends de 16h à 19H, est-ce légal de me convoquer lors de mon temps de travail?

Je tiens à préciser que deux de mes collègues seront présent sur les bassins. Mais à supposer qu'il arrive un accident, je ne peux pas encourir quelque chose?

J'ai voulu lui demander de me mettre la réunion avant la reprise de mon travail, celui-ci refuse catégoriquement de changer l'horaire.

J'aimerais s'il vous plait avoir une réponse rapide. Merci d'avance

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/07/2015** à **15:58**

Bonjour,

C'est tout à fait légal de vous convoquer pendant le temps de travail puisqu'une réunion professionnelle doit avoir lieu pendant celui-ci ou le temps doit être payé en plus...

Du moment que vous avez une convocation écrite, cela vous décharge de toute façon...

Mais suivant la tournure de la réunion, vous pourriez demander à y être assistée notamment par un Représentant du Personnel...